

Réf: Dossier N° 091219

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « K2N AVIELIAIS CONSULTING GROUP »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE  
RESIDENCE LES ARCADES, Lot 38, Ilot 2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/03/2022 , et enregistrés au CEPICI le 16/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « K2N AVIELIAIS CONSULTING GROUP »

Objet :

- Commerce général et négoce ;
- Prestations de Services ;
- Fournitures de Bureau ;
- Exécution de tous travaux de bâtiments (seconds œuvres, finition, aménagement, décoration intérieure) ;
- Services d'importation et d'exportation ;
- Transport de marchandises, des biens ;
- Transport du personnel ;
- Sécurité Informatique ;
- Sécurité électronique ;
- Sécurité des personnes et des biens
- Formation
- Développement d'applications informatiques & Base de Données
- Consultance en informatique
- Fourniture de logiciels et/ou matériels informatiques

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le

développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE  
RESIDENCE LES ARCADES, Lot 38, Ilot 2

Dirigeant(s) : M KABLAN N'GUESSAN NICOLAS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-02328 du 30/03/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°12158/GTCA/RC/2022 du 30/03/2022

